

PROGRAMME DE LÉGISLATURE DU CONSEIL ADMINISTRATIF 2015-2020

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES



RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Xavier Magnin

Maire en 2015 et 2019



ACTION SOCIALE

- Loisirs socio-culturels (enfance, jeunesse, famille, aînés)
- Accompagnement social, aide individuelle
- Insertion professionnelle

CULTURE

- Programmation, activités et patrimoine culturel
- La Julienne
- Fonds de décoration

ENFANCE

- Petite-enfance,
- Parascolaire
- Ecoles

ETAT-CIVIL

LIENS AVEC LES ENTREPRISES

Fabienne Monbaron

Maire en 2016 et 2018



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSTRUCTIONS

- Autorisations de construire
- Projets, réalisations

SÉCURITÉ

- Police municipale
- Domaine public
- Pompiers
- Protection civile

SPORTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Accueil
- Informatique
- E-administration
- Communication

Thierry Durand

Maire en 2017



FINANCES ET

PATRIMOINE FINANCIER

ESPACES PUBLICS

ENVIRONNEMENT

- Energie
- Déchets

MOBILITÉ

BÂTIMENTS, CANALISATIONS

SUBVENTIONS À LA COOPÉRATION

RESSOURCES HUMAINES

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2015 - 2020

Le Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates, entré en fonction le 1^{er} juin 2015, a mené une réflexion sur les axes qu'il entend privilégier durant la législature 2015-2020.

Fondé sur une vision commune de l'avenir de Plan-les-Ouates, tout en tenant compte des préoccupations actuelles et de son histoire, ce programme décline les différentes actions prioritaires que le Conseil administratif entend mener ces prochaines années, avec le Conseil municipal et grâce à l'appui de l'administration.

Il s'adresse donc avant tout au Conseil municipal, avec lequel il souhaite travailler dans l'harmonie et le partenariat, dans un esprit de confiance, sachant que celle-ci ne se décrète pas, mais qu'elle se construit.

Ce programme est destiné également à la population de Plan-les-Ouates, dans un souci de transparence et d'annonce des objectifs visés.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale sont naturellement directement concernés par les objectifs annoncés puisqu'ils en deviendront les acteurs au quotidien en les mettant en œuvre.

Ce programme est organisé en deux parties. La première concerne l'action stratégique que le Conseil administratif entend conduire, alors que la seconde reprend les différents thèmes plus opérationnels sur lesquels il entend porter en priorité son attention.



ANTICIPER, PRÉPARER

La commune de Plan-les-Ouates a connu un développement important au cours de ces dernières années, jusqu'à atteindre le seuil des 10'000 habitants en décembre 2010, lui donnant ainsi accès au statut de ville.

Ce développement n'est pas terminé, puisque deux projets majeurs d'urbanisation sont en cours (Les Sciers et Les Cherpines), avec un degré de maturation différent. Une fois ceux-ci terminés, on peut imaginer que la population de Plan-les-Ouates se situera au-delà des 15'000 habitants.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

La commune de Plan-les-Ouates a choisi d'être active et partie-prenante dans ses développements urbains. Le Conseil administratif actuel entend poursuivre dans cette direction en portant la commune au rang d'actrice de son développement, en partenariat avec l'Etat et avec les différents acteurs privés.

Dans une volonté d'exemplarité des futurs quartiers, et au-delà du marketing de la labellisation, le Conseil administratif entend organiser son action autour des axes de travail prioritaires suivants :

- Participer activement à la définition d'objectifs ambitieux aux différents stades de planification (PDQ, PLQ, etc.), en particulier dans les domaines des espaces publics, de la mixité sociale, de l'énergie et de la mobilité ;
- Prévoir les infrastructures publiques dans le domaine scolaire, social, culturel et sportif afin de tendre à la création de quartiers équilibrés dans lesquels les futurs habitants auront du plaisir à vivre, tout en restant connectés au centre de la commune et aux infrastructures existantes.

- Acquérir des surfaces pour être acteur du développement qualitatif de ces quartiers et créer des logements, en priorité pour les communiers et leurs familles, à des prix raisonnables.
- Définir les modes de réalisation des droits à bâtir, étudier puis développer des partenariats avec d'autres entités publiques ou privées.
- Développer des partenariats public-privé pour le financement des infrastructures, activités, solutions de mobilité, etc.

Pour y parvenir, le Conseil administratif est convaincu qu'une étroite collaboration avec le Conseil municipal est indispensable.

La préparation de ces pièces urbaines débouchera sur des éléments concrets et visibles durant cette législature puisque de nouveaux logements seront mis à disposition de la population. L'action du Conseil administratif sera prioritairement axée sur ce développement quantitatif et qualitatif de Plan-les-Ouates.

RÉPARTITION DES TÂCHES

Sous l'égide du Canton, un chantier important est en cours de discussion entre les communes et ce dernier, afin d'optimiser la répartition des tâches que chaque niveau institutionnel gère. Le Canton estimant qu'il y a de nombreux « doublons ».

Ces travaux, initiés à la fin de la précédente législature communale, se poursuivent et devraient se terminer fin 2019.

Ils vont donc aboutir sur une nouvelle répartition des tâches dans tous les domaines examinés (aide sociale, culture, sport, mobilité, infrastructures, etc.), et prévoient que leur financement devra être transféré à l'instance qui en aura nouvellement la charge, l'idée étant que ce processus soit neutre pour les contribuables. Le Conseil administratif veillera à ce qu'il en soit ainsi.

Il est bien entendu trop tôt pour identifier les conséquences de ce « chantier » pour la commune de Plan-les-Ouates, mais celle-ci sera nécessairement impactée, comme toutes les autres communes du reste. Son assise financière sera très vraisemblablement modifiée, sans qu'il ne soit possible, aujourd'hui, d'en mesurer l'ampleur.

Le Conseil administratif suivra de très près cette importante réforme, et informera régulièrement le Conseil municipal de son avancement.



RÉFORME FISCALE

La commune de Plan-les-Ouates dispose d'une capacité budgétaire importante, grâce notamment aux entreprises qu'elle accueille sur son territoire.

Sous la pression de l'OCDE, la Confédération mène une importante réforme fiscale, intitulée Réforme de l'imposition des entreprises 3 (abrégée RIE3) dont l'objectif est de soumettre au même taux d'imposition toutes les entreprises du canton, ce qui n'est pas le cas actuellement (certaines catégories d'entreprises, principalement des structures multinationales qui ont implanté en Suisse leurs quartiers généraux, sont soumises à des taux préférentiels).

Pour notre canton, qui en héberge un bon nombre, il s'agit de trouver un nouveau taux qui ne risque pas de les faire fuir de notre territoire ; on entend parler d'un taux de 13 % environ, mais rien n'est encore décidé.

Ce qui est, en revanche, certain, c'est que ce futur nouveau taux sera inférieur de beaucoup à celui qui est appliqué pour la quasi-totalité des entreprises situées sur notre territoire. En effet, actuellement fixé à 24 % environ, il serait quasiment divisé par deux, selon les estimations actuelles.

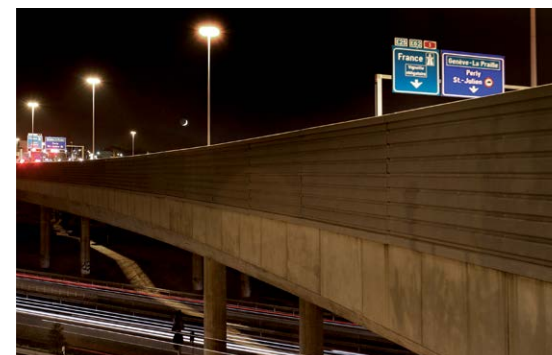
Concrètement, cette harmonisation des taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises impliquera une diminution assez importante de la manne fiscale provenant des personnes morales.

Le Conseil administratif se prépare donc à une diminution de ses recettes située entre 10 et 15 millions, à horizon 2019/2020.

A cet effet, le Conseil administratif a déjà proposé au Conseil municipal qui l'a accepté, la mise en place d'une réserve pour mesures structurelles qui permettra de répartir cette diminution de recettes sur plusieurs exercices.

Le Conseil administratif entend continuer à proposer au Conseil municipal de l'alimenter lorsque les excédents des comptes le permettent.

Il entend également entreprendre avec le Conseil municipal, et plus précisément avec sa Commission des finances, un examen critique et comparé des dépenses communales, de sorte à préparer l'ajustement qui sera nécessaire une fois connus les résultats concrets de la réforme fiscale RIE3.



CONSOLIDER, DÉVELOPPER

Parallèlement, le Conseil administratif entend consolider l'action publique communale et la développer dans certains domaines.

Il le fera dans la perspective des trois dimensions du développement durable, en étant attentif à ce qu'elle soit :

- **Économiquement raisonnable**
- **Socialement acceptable**
- **Environnementalement soutenable**

Celle-ci est menée en partenariat et complémentarité avec d'autres collectivités publiques ainsi qu'avec le tissu associatif, dont la commune soutient l'autonomie, la vivacité et l'indépendance.

Le Conseil administratif a ainsi la volonté de poursuivre les objectifs thématiques suivants :



CONSEIL MUNICIPAL

Travailler en collaboration

- Travailler en partenariat dans le respect des prérogatives et compétences institutionnelles respectives
- Fournir l'information pertinente permettant au Conseil municipal de prendre ses décisions en connaissance de cause et en temps opportun
- Initier des actions concertées : programmes sportif et culturel aux Cherpines, développement du futur quartier des Cherpines, réalisation du quartier des Sciers, démarche participative dans le quartier du Vélodrome, etc.

ORGANISATION INTERNE

Augmenter la qualité et l'efficacité de l'action communale

- Améliorer la maîtrise de l'augmentation des charges par l'usage accru de planifications sectorielles (ex: entretien, bâti, routes, canalisations, ressources humaines, espaces publics, finances, etc.)
- Mettre en place un système de contrôle interne (Optimiso)
- Améliorer l'accessibilité aux prestations communales (administration en ligne, communication, mettre en place un nouveau site internet et un site dédié aux grands projets d'aménagement du territoire)
- Développer le travail en transversalité de l'administration communale (gestion de projet)
- Mettre à jour la classification des fonctions du personnel

FISCALITÉ

S'assurer d'une fiscalité adaptée au développement de la commune

- Anticiper les effets des réformes fiscales (RIE3, péréquation, imposition sur le lieu de domicile) et structurelles (répartition des tâches) : maintenir le centime additionnel à son niveau actuel et alimenter le fond de réserve
- Anticiper les besoins futurs (notamment ceux liés aux nouveaux quartiers), en les chiffrant régulièrement
- Adapter les outils de planification financière
- Lutter pour le maintien de la taxe professionnelle

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Préserver la qualité de vie et la diversité des paysages

- Préserver les typologies des villages et hameaux
- Maintenir la diversité des paysages et préserver les espaces campagnards
- Défendre une densification en lien avec les solutions de mobilité environnantes et en garantissant la mixité des activités
- Mettre à jour le plan directeur communal en affirmant nos spécificités dans le processus de finalisation du plan directeur cantonal
- Terminer les actions de planification en cours (Saconnex-d'Arve et Arare) et initier la révision du PDZDIA, prévoir la révision du plan de site Saconnex-d'Arve Dessus
- Maîtriser le développement communal : mener une politique d'acquisition foncière, temporiser les projets supplémentaires du canton jusqu'à la réalisation des projets actuels
- Développer des zones de repos et de calme dans les espaces publics

SÉCURITÉ

Agir contre le sentiment d'insécurité

- Prévenir et intervenir de façon ciblée aux endroits et aux heures pertinentes, notamment par une présence accrue de la police municipale à pied et à vélo
- Responsabiliser et faire participer les auteurs à la réparation des dommages, notamment par la réalisation de travaux d'intérêt général
- Intensifier les collaborations et partenariats avec la police cantonale dans le cadre du contrat local de sécurité (poursuivre les actions conjointes, îlotage, etc.)
- Poursuivre les collaborations avec les acteurs concernés par la prévention
- Soutenir les mesures visant à prévenir des actes délictueux
- Faire respecter les limitations de vitesse dans les différents quartiers et lutter contre les nuisances sonores en tout genre
- Maintien des prérogatives des pompiers volontaires
- Initier des actions pour sensibiliser et faire participer davantage les élèves à la sécurité routière



CULTURE

Favoriser l'accès à une vie culturelle de proximité, riche et diversifiée

- Revisiter l'offre culturelle tous publics : fête de la musique, saison culturelle, cour des contes, etc.
- Proposer des manifestations culturelles destinées à la population locale et développer les partenariats avec les associations et institutions culturelles communales et régionales (ex : Mégaron)
- Encourager l'art dans l'espace public, agrémenter les emplacements et espaces communaux, notamment grâce au Fonds de décoration, et constituer une réserve d'œuvres communales
- Adapter les lieux d'expositions aux normes muséales, afin d'accueillir des expositions itinérantes
- Favoriser la diversité et la présentation de l'offre auprès de la population
- Etendre l'offre culturelle aux nouveaux quartiers (Cherpines et Sciens)
- Mettre en valeur le patrimoine culturel local



SPORT

Encourager une vie sportive de proximité

- Terminer le réaménagement de l'actuel centre sportif des Cherpines
- Valider un programme pour l'extension du centre sportif des Cherpines, adapté aux besoins locaux et intercommunaux, chercher un cofinancement et entamer sa construction
- Soutenir les associations sportives locales et régionales et mettre en valeur l'offre sportive locale
- Favoriser l'accès au sport pour tous et soutenir les jeunes espoirs de la commune
- Favoriser l'activité physique en plein-air : développer la réflexion sur les sports urbains et promouvoir la santé par le sport
- Soutenir l'organisation de manifestations sportives



ENFANCE

Soutenir des prestations adaptées aux familles

- Maintenir une capacité d'accueil diversifiée et de qualité, associative ou communale
- Développer de nouvelles modalités d'offre (halte-garderie, aide aux devoirs)
- Définir les besoins pour les nouveaux quartiers et réaliser les infrastructures nécessaires (écoles, crèches, terrains d'aventures, etc.)
- Participer aux réflexions cantonales (convention collective de la petite enfance, tarification)
- Promouvoir la solidarité intergénérationnelle (grand-parentalité, soutien des parents pour la garde)



ADOLESCENCE ET JEUNES ADULTES

Développer les activités en faveur de la jeunesse

- Consolider et adapter les lieux d'accueil ainsi que les activités destinées à la jeunesse avec des modes de gestion différenciés (La villa, le Locados, « En vacances dans mon quartier »)
- Favoriser et encourager les actions proposées par les jeunes et à destination de la jeunesse et soutenir les associations proposant des activités pour la jeunesse.
- Sensibiliser les jeunes à l'action citoyenne
- Adapter les mesures en faveur de l'insertion socioprofessionnelle (soutien à l'apprentissage / premier emploi)
- Définir les besoins en matière d'institutions destinées à l'accueil des adolescents et jeunes adultes dans les nouveaux quartiers et réaliser les infrastructures nécessaires

AÎNÉS

Favoriser le maintien à domicile et maintenir le lien social

- Permettre la réalisation de logements adaptés aux besoins des aînés, avec encadrement ou non, à proximité des centres d'activités
- Développement de l'offre pour le suivi et l'accompagnement à domicile et soutenir les Aînés de façon plus marquée (lieux d'accueil, encadrement, mesures facilitatrices, mobilier urbain)
- Définir les besoins dans les nouveaux quartiers et réaliser les infrastructures nécessaires (atelier d'alimentation, club des aînés)

SANTÉ ET PRÉVENTION

- Soutenir et développer les actions de prévention (plan canicule, alimentation, sécurité routière, addictions, suicide, etc.)
- Permettre la réalisation d'un Pôle santé-social aux Cherpines qui regroupe en un seul lieu les différents acteurs (médecins, spécialistes, pharmacie, assistance à domicile, aide aux personnes en difficulté, etc)

POPULATION

Encourager le bien-vivre ensemble

- Favoriser les espaces de rencontre et travailler la qualité des espaces publics par des approches participatives (Quartier du Vélodrome, Quartier de la Milice, futurs quartiers)
- Stimuler le lien social et encourager les actions de proximité, valoriser et soutenir les associations communales (conventions, contrats de quartier, bénévolat, etc.)
- Poursuivre le soutien aux populations vulnérables : maintenir l'encadrement et l'aide sociale individuelle et communautaire
- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants, des personnes étrangères, migrants et des jeunes citoyens
- Soutenir des actions mutuelles dans le cadre du jumelage et du pacte de fraternité
- Développement de l'offre pour le suivi et l'accompagnement au domicile : soutien aux proches-aidants (aînés, mobilité restreinte, etc.)



ENTREPRISES

Maintenir l'attractivité de notre commune

- Maintenir le lien avec les entreprises : poursuivre les rencontres régulières avec les représentants des entreprises (AZIPLO, Journée des entreprises), développer une interface avec les entreprises
- Favoriser la mixité des activités
- Proposer des mesures visant à améliorer les conditions-cadre (concept de mobilité pour la ZIPLO, parkings temporaires pour les chantiers, transports en commun, subvention à la centrale mobilité, écoparcs)
- S'employer à relocaliser, sur notre territoire, les entreprises situées dans les zones de développement (Cherpines-Charrotons)
- Définir les actions en faveur des jeunes pousses



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Maintenir le taux de 0,9% du budget communal

- Poursuivre le soutien aux projets et actions dans le cadre de la coopération, de l'aide humanitaire et des droits humains et la collaboration avec la Fédération genevoise de coopération
- Sensibiliser la population à la solidarité internationale

MOBILITÉ

Développer une mobilité multimodale

- Mettre en œuvre les réseaux et les infrastructures de mobilité douce : terminer le Mail 2000, adapter la promenade tordue à la circulation des vélos, relier le quartier des Sciers à celui des Cherpines, établir une planification des pistes cyclables dans les nouveaux quartiers
- Faciliter l'accès en mobilité douce aux plateformes du Bachet et du Pont-Rouge (tram, Léman Express)
- Participer au projet de vélos en libre service
- Améliorer l'offre de transports publics. Veiller à l'arrivée du tram dans les délais prévus
- Optimiser l'usage de l'espace affecté au stationnement de véhicules privés (plan macarons, abris deux roues)
- Diminuer les nuisances du trafic local et de transit : enterrer la voie Cottier (L1-L2), défendre un parking provisoire de transfert modal (P+R) pendant la construction du tram, étudier la requalification de la route de Saint-Julien, s'assurer du bien-fondé de la création du giratoire autoroutier de la Bataille, etc.
- Evaluer les zones 20-30, les adapter si besoin et étudier leur extension
- Etudier l'accroissement du soutien financier aux abonnements TPG des juniors

LOGEMENT

- Réaliser et mettre à disposition de nouveaux logements communaux pour en faire bénéficier les habitants de la Commune et leurs enfants
- Octroyer des droits de superficie à des coopératives de logements
- Adapter les critères d'attribution des logements communaux
- S'assurer de la mixité du logement et de son accessibilité par tous les types d'habitants



ENVIRONNEMENT

Limitier l'impact sur l'environnement

- Atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets : organiser des opérations d'information, poursuivre le déploiement des déchetteries et agir pour une réduction de la production des déchets
- Mener des actions visant à responsabiliser la population quant à la préservation de la propreté de l'espace public
- Minimiser l'usage de ressources fossiles dans les infrastructures communales et obtenir le label « Cité de l'énergie Gold »
- Soutenir les mesures d'économies d'énergies
- Restaurer et développer les réseaux paysagers (haies vives, alignements) et agro-environnementaux
- Lutter contre le bruit : mettre en œuvre les normes de l'ordonnance sur la protection du bruit (OPB)
- Lutter contre l'implantation d'une décharge DCMI sur le territoire communal
- Favoriser les initiatives en faveur de l'environnement et de l'agriculture de proximité (ex : potagers urbains).



Par ce programme de législature, le Conseil administratif s'engage à poursuivre son mandat, avec intégrité et conviction.

Fabienne Monbaron
Conseillère administrative
Maire en 2016 et 2018

Xavier Magnin
Conseiller administratif
Maire en 2015 et 2019

Thierry Durand
Conseiller administratif
Maire en 2017



Commune de Plan-les-Ouates
Rte des Chevaliers-de-Malte 3
1228 Plan-les-Ouates
T. 022 884 64 00
www.plan-les-ouates.ch